



AVIS PUBLIC 2026-003

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **2 mars 2026 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2026-0001 visant le 225, rue St-Jean-Baptiste, Val-des-Sources.

Nature et effets :

- Autoriser une marge de recul latérale de 1.00m au lieu de 2.00m pour un balcon tel que stipulé à l'article 7.8.1 issue du règlement de zonage numéro 2006-116.

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au adm.mun@valdessources.ca .

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 28^e jour de janvier 2026.



Stéphane Alain,
Directeur général et greffier